## ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

## **AMENDEMENT**

N º AS108

présenté par M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Ray, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Hetzel et M. Cinieri

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.